



SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 16 mai 2011, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Madame la conseillère Anne Scott
 Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur David Johnstone, directeur général
 Madame Johanne Corbeil, assistante greffière
 Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de
 l'informatique

Sont absents : Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

11-05-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait des sujets suivants :

- 5) Autorisation signature – protocole d'entente – développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 2, rues de Trémont, de Turin (partie) et avenue Augustin (partie)
- 35) Avis de motion – règlement 1270 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'agrandir la zone C06-608 à même la zone I06-605, de retirer l'usage service pétrolier et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608
- 41) Avis de motion – règlement 1284 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les définitions de la superficie brute ou superficie totale de plancher et la superficie nette de plancher

- 42) Adoption premier projet – règlement 1284 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les définitions de la superficie brute ou superficie totale de plancher et la superficie nette de plancher
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2011
 3. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2011
 4. Aide financière – Fondation Hélène Sentenne – Fête nationale
 5. Autorisation signature – protocole d'entente – développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 2, rues de Trémont, de Turin (partie) et avenue Augustin (partie) – **RETIRÉ**
 6. Autorisation signature – protocole d'entente – développement industriel rue de l'Isère
 7. Autorisation signature – lettre d'entente BA-2011-03 relative à une retraite anticipée progressive – *secrétaire*, Service des loisirs
 8. Autorisation signature – lettre d'entente BU-2011-04 – modification de la date d'ancienneté aux fins de calcul de vacances seulement
 9. Modification – grille salariale des employés étudiants 2011 – *assistant coordonnateur*, parcs
 10. Nomination col blanc – *secrétaire*, temps partiel régulier (multiservices), classe « C », Cabinet du maire et Direction générale
 11. Embauche – col blanc surnuméraire – *technicien en architecture et inspecteur municipal*, classe « F », échelon 1, Service planification et développement du territoire
 12. Embauche col blanc surnuméraire – *secrétaire*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson
 13. Embauche – col blanc étudiant – *technicien en bâtiment*, classe « F », échelon 1, Service planification et développement du territoire
 14. Embauche cols bleus surnuméraires – *homme à tout faire*, division Travaux publics, Services techniques – année 2011
 15. Embauche étudiants – *coordonnateur*, parcs, *préposé*, parcs et *coordonnateur*, natation, Services des loisirs – année 2011
 16. Approbation – comptes à payer – avril 2011
 17. Approbation – dépenses incompressibles – avril 2011
 18. Dépôt de l'état de la situation budgétaire au 30 avril 2011
 19. Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011
 20. Régie intermunicipale de police Roussillon – quote-part additionnelle pour déficit 2010
 21. Approbation de dépenses – aménagements routiers rue de Douvaine
 22. Approbation de dépenses – construction d'une scène au parc de la Promenade
 23. Octroi de contrat – réfection de la piste cyclable et travaux connexes au parc de la promenade – appel d'offres 1101-ST

24. Octroi de contrat – aménagements routiers rue de Douvaine – appel d’offres 1106-ST
25. Octroi de contrat – fourniture et installation de clôture commerciale – voie ferrée CN – « Les Jardins du parc Haendel » – appel d’offres 1110-ST
26. Octroi de contrat – réfection de la toiture de l’hôtel de ville – appel d’offres 1114-TP
27. Octroi de contrat – travaux de réparation de bordures et de trottoirs – appel d’offres 1115-TP
28. Mandat ingénieurs-conseils – mise à jour du réseau d’égout pluvial dans le secteur de l’autoroute 30
29. Mandat à la Ville de Mercier – appel d’offres regroupé – fourniture de chlorure de sodium – hiver 2011-2012
30. Acquisition d’une camionnette – Service des loisirs
31. Approbation – recommandations – comité consultatif d’urbanisme (CCU) – 19 avril 2011
32. Approbation – recommandations – comité consultatif d’urbanisme (CCU) – 10 mai 2011
33. Autorisation – dérogation mineure 18, rue de Monaco, Candiac
 - Consultation du public sur cette demande
 - Décision du conseil
34. Avis de motion – règlement 1269 décrétant un emprunt de 2 700 000 \$ pour l’exécution des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Montcalm Sud
35. Avis de motion – règlement 1270 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’agrandir la zone C06-608 à même la zone I06-605, de retirer l’usage service pétrolier et d’identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608 – **RETIRÉ**
36. Avis de motion – règlement 1281 décrétant un emprunt de 1 350 000 \$ pour l’exécution des travaux d’aménagement du parc de Cherbourg, phase 1
37. Avis de motion – règlement 1282 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter un nouveau paragraphe à l’article 6.3.1 relativement à la nécessité des espaces de stationnement
38. Adoption premier projet – règlement 1282 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter un nouveau paragraphe à l’article 6.3.1 relativement à la nécessité des espaces de stationnement
39. Avis de motion – règlement 1283 modifiant le règlement 559 sur les dérogations afin d’en étendre l’application à un plus grand nombre de disposition des règlements de zonage 555 et de lotissement 556
40. Adoption premier projet – règlement 1283 modifiant le règlement 559 sur les dérogations afin d’en étendre l’application à un plus grand nombre de disposition des règlements de zonage 555 et de lotissement 556
41. Avis de motion – règlement 1284 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les définitions de la superficie brute ou superficie totale de plancher et la superficie nette de plancher – **RETIRÉ**
42. Adoption premier projet – règlement 1284 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les définitions de la superficie brute ou superficie totale de plancher et la superficie nette de plancher – **RETIRÉ**

43. Avis de motion – règlement 1285 modifiant le règlement de construction 557 afin d’ajouter les délais maximaux pour les renouvellements de permis et de certificat et d’ajouter les normes relatives à l’installation d’une pompe d’assèchement
44. Adoption du projet – règlement 1285 modifiant le règlement de construction 557 afin d’ajouter les délais maximaux pour les renouvellements de permis et de certificat et d’ajouter les normes relatives à l’installation d’une pompe d’assèchement
45. Adoption – règlement 1265 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l’article 6.8.2.2.1 b) relativement au nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur permis
46. Adoption – règlement 1267 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville
47. Adoption – règlement 1271 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-411 et I04-414, modifier le groupe d’usage de la zone I04-414 pour C04-414 et abroger toutes les classes d’usages industriels, ajouter la classe d’usage commerce de service à usage spécifiquement permis pour la zone C04-414, modifier les limites de la zone I04-412 afin de créer la zone C04-419 et de lui attribuer une grille des usages et normes
48. Adoption – règlement 1272 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d’ajouter une nouvelle classe d’usage, de lui attribuer des normes et d’ajouter des critères d’évaluation
49. Adoption – règlement 1273 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H03-322, CONS03-326 et H03-334 et afin de définir des conditions particulières pour un projet intégré dans la zone H03-322
50. Adoption – règlement 1275 décrétant un emprunt de 1 040 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement routier de la rue de Douvaine ainsi que la reconstruction de la chaussée du rang Saint-André
51. Adoption – règlement 1276 décrétant un emprunt de 490 000 \$ pour l'exécution des travaux requis pour la modification des postes de pompage de l'« Île boisée »
52. Règlement 1279 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d’assujettir toutes les zones commerciales, industrielles, communautaires et institutionnelles et de leur attribuer des objectifs et des critères d’évaluation
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
53. Règlement 1280 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l’article 7.1.2.1.4 a) i) relativement à l’implantation des piscines résidentielles
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du second projet de règlement
54. Embauche employé contractuel – *gérant de plateaux sportifs*, Service des loisirs
55. Divers
56. Parole au public
57. Levée de la séance

**11-05-05 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 AVRIL 2011**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2011.

**11-05-06 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 9 MAI 2011**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2011.

**11-05-07 AIDE FINANCIÈRE – FONDATION HÉLÈNE SENTENNE – FÊTE
NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Hélène Sentenne organise comme à chaque année la Fête nationale du 24 juin;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme dans le cadre de l'organisation de ces festivités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la « Fondation Hélène Sentenne » une aide financière de 1 500 \$ pour l'organisation des activités de la Fête nationale;

QUE les deniers requis au paiement de la somme de 1 500 \$ soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

**11-05-08 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE –
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RUE DE L’ISÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Entreprises Gilbert Lalonde inc., désire entreprendre le développement industriel de la rue de l’Isère;

CONSIDÉRANT QU’à cet effet, il y a lieu de signer un protocole d’entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les conditions contenues au protocole d’entente à intervenir avec le promoteur Entreprises Gilbert Lalonde inc. relativement au développement industriel rue de l’Isère;

QUE monsieur André J. Côté ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville ledit protocole d’entente.

**11-05-09 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE BA-2011-03
RELATIVE À UNE RETRAITE ANTICIPÉE PROGRESSIVE –
SECRÉTAIRE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE madame Yolande Ouellet, *secrétaire*, Service des loisirs, a déposé une demande de retraite anticipée progressive;

CONSIDÉRANT QUE la nature du travail effectué par madame Ouellet fait en sorte que la Ville est en mesure d’accéder à cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d’entente BA-2011-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relativement à la retraite anticipée progressive de madame Yolande Ouellet;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir, l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d’entente.

**11-05-10 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE BU-2011-04 –
MODIFICATION DE LA DATE D’ANCIENNETÉ AUX FINS DE
CALCUL DE VACANCES SEULEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Berthiaume, col bleu régulier, *employé Réseau*, division Travaux publics, Services techniques, depuis le 4 février 2004, a débuté à titre d’employé surnuméraire le 1^{er} décembre 2002;

CONSIDÉRANT la demande du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus de modifier la date d’ancienneté de monsieur André Berthiaume aux fins de calcul de vacances seulement;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d’entente BU-2011-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus relative à la modification de la date d’ancienneté de monsieur Berthiaume aux fins de calcul de vacances seulement;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d’entente.

**11-05-11 MODIFICATION – GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS
ÉTUDIANTS 2011 – ASSISTANT COORDONNATEUR, PARCS**

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des employés étudiants pour l’année 2011 a été approuvée le 17 janvier 2011 par la résolution 11-01-28;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire du poste *assistant coordonnateur*, parcs, n’a pas fait l’objet d’une majoration par rapport à l’année 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la majoration du taux horaire du poste *assistant coordonnateur*, parcs, de 12,50 \$ à 13,50 \$, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, lequel fait partie intégrante de la grille salariale 2011 pour les employés étudiants;

QUE la résolution 11-01-28 soit modifiée en conséquence.

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
<i>Coordonnateur - Camp de jour</i>		17,00 \$
<i>Responsable - Camp de jour</i>		15,00 \$
<i>Animateur thématiques - Camp de jour</i>	1 ^{er}	11,50 \$
	2 ^e	12,25 \$
	3 ^e	13,00 \$
<i>Animateur - Camp de jour</i>	1 ^{er}	11,00 \$
	2 ^e	11,75 \$
	3 ^e	12,50 \$
<i>Accompagnateur - Camp de jour</i>		13,50 \$
<i>Assistant responsable - Camp de jour</i>		13,50 \$
<i>Animateur - Service de garde - Camp de jour</i>	1 ^{er}	10,00 \$
	2 ^e	10,75 \$
	3 ^e	11,50 \$
<i>Coordonnateur - Natation</i>		15,00 \$
<i>Instructeur - Natation</i>		12,00 \$
<i>Sauveteur - Natation</i>		11,50 \$
<i>Coordonnateur - Parcs</i>		15,00 \$
<i>Assistant coordonnateur - Parcs</i>		13,50 \$
<i>Préposé - Parcs</i>	1 ^{er}	11,00 \$
	2 ^e	11,75 \$
	3 ^e	12,50 \$
<i>Préposé – division Travaux publics</i>	1 ^{er}	11,00 \$
	2 ^e	11,75 \$
	3 ^e	12,50 \$

Un employé déjà rémunéré à un salaire supérieur conserve le même salaire.

11-05-12 NOMINATION COL BLANC – SECRÉTAIRE, TEMPS PARTIEL RÉGULIER (MULTISERVICES), CLASSE « C », CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente portant le numéro 2010-10 relative à la création du poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, Cabinet du maire et Direction générale, est intervenue avec le Syndicat des cols blancs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Tremblay a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Tremblay est employée col blanc surnuméraire à la Ville de Candiac depuis le 23 juin 2010, à titre de *réceptionniste, commis, secrétaire*, Cabinet du maire et Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Leggett, responsable des communications, division Communications;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme madame Suzanne Tremblay, au poste de *secrétaire*, temps partiel régulier (multiservices), classe « C », Cabinet du maire et Direction générale, rétroactivement au 1^{er} mars 2011, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la date du 23 juin 2010 soit reconnue comme date d'ancienneté aux fins du calcul des vacances;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Tremblay soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

11-05-13 EMBAUCHE – COL BLANC SURNUMÉRAIRE – *TECHNICIEN EN ARCHITECTURE ET INSPECTEUR MUNICIPAL*, CLASSE « F », ÉCHELON 1, SERVICE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances au Service planification et développement du territoire nécessitent de procéder à l'embauche temporaire d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Valcourt est employé étudiant à la Ville de Candiac depuis le 27 mai 2010, à titre de *technicien en bâtiment*, Service planification et développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Bruno Bergeron, directeur par intérim, Service planification et développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Maxime Valcourt, au poste de *technicien en architecture et inspecteur municipal*, col blanc surnuméraire, classe « F », échelon 1, Service planification et développement du territoire, pour la période du 17 mai au 9 septembre 2011, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la résolution 10-12-25 prévoyant les conditions d'embauche de monsieur Valcourt à titre d'étudiant au poste de *technicien en bâtiment* soit abrogée;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Valcourt soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-116.

11-05-14 EMBAUCHE COL BLANC SURNUMÉRAIRE – *SECRÉTAIRE*, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT le départ de madame Janie Leblanc, *secrétaire*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, pour un congé de maternité débutant le 13 mai 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur; Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche madame Martine Girard au poste de *secrétaire*, col blanc surnuméraire, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, à compter du 18 mai 2011, pour une période d'environ 12 mois, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Girard soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

11-05-15 EMBAUCHE – COL BLANC ÉTUDIANT – *TECHNICIEN EN BÂTIMENT*, CLASSE « F », ÉCHELON 1, SERVICE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances au Service planification et développement du territoire nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la candidate sélectionnée a été rencontrée en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Bruno Bergeron, directeur par intérim, Service planification et développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche madame Catherine Rochefort, au poste de *technicien en bâtiment*, col blanc étudiant, classe « F », échelon 1, Service planification et développement du territoire, pour la période du 17 mai au 26 août 2011, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Rochefort soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-117.

11-05-16 EMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – HOMME À TOUT FAIRE, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES – ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste d'*homme à tout faire*, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377 :

**Période du 2 mai
au 28 octobre 2011**
• Annie Desparois

**Période du 2 mai
au 12 novembre 2011**
• Emmanuel Lortie

QUE les deniers requis au paiement du salaire de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

**11-05-17 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – COORDONNATEUR, PARCS, PRÉPOSÉ,
PARCS ET ASSISTANT COORDONNATEUR, NATATION, SERVICES
DES LOISIRS – ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède plusieurs parcs, terrains sportifs ainsi qu'une piscine publique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des étudiants aux postes d'*assistant coordonnateur*, parcs, de *préposé*, parcs et de *coordonnateur*, natation, Services des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste d'*assistant coordonnateur*, parcs, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service :

<i>Assistant coordonnateur, parcs</i> poste budgétaire 02-701-51-117
Du 18 avril au 31 octobre 2011
<ul style="list-style-type: none">• Félix Patenaude Raymond• Benoit Rivard

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de *préposé*, parcs, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service :

<i>Préposé, parcs</i> poste budgétaire 02-701-51-117	
Du 14 avril au 31 octobre 2011	Du 2 mai au 31 octobre 2011
<ul style="list-style-type: none">• Patrice Buzaré• Benoit Lalonde Trudel	<ul style="list-style-type: none">• Adam Beauvais• Alexis Cumetti• Antoine Massenavette

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de *coordonnateur*, natation, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service :

<i>Coordonnateur, natation</i> poste budgétaire 02-701-41-117
Du 7 mai au 9 septembre 2011
<ul style="list-style-type: none">• Laurence Brunet• Marilyn Currier-Duranceau

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2011 des employés étudiants en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires mentionnés.

11-05-18 APPROBATION – COMPTES À PAYER – AVRIL 2011

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville de Candiac concernant la liste des comptes à payer du mois d'avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois d'avril 2011 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois d'avril 2011 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 223 561,28 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 1 136 903,70 \$, le tout pour un total de 1 360 464,98 \$.

11-05-19 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – AVRIL 2011

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois d'avril 2011 représentant une somme de 856 151,97 \$.

**11-05-20 DÉPÔT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE
AU 30 AVRIL 2011**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil prennent acte du dépôt de l'état comparatif des résultats et de l'état comparatif des prévisions budgétaires pour la période terminée le 30 avril 2011.

**11-05-21 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 MARS 2011**

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

11-05-22 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON – QUOTE-PART ADDITIONNELLE POUR DÉFICIT 2010

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Roussillon a déposé son état financier à la séance du conseil d'administration du 13 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Roussillon a dégagé les résultats suivants :

Excédent 2009	87 769 \$	% de Candiac 2009 : 18,090 %	15 877,41 \$
Déficit 2010	(612 114 \$)	% de Candiac 2010 : 18,712 %	(114 538,77 \$)
Déficit à redistribuer	(524 345 \$)	Quote-part additionnelle de la Ville de Candiac :	(98 661,36 \$)

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la trésorière à verser à la Régie intermunicipale de police Roussillon, la somme de 98 661,36 \$, représentant la quote-part supplémentaire requise de la Ville de Candiac pour concilier l'année financière 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-210-00-921.

11-05-23 APPROBATION DE DÉPENSES – AMÉNAGEMENTS ROUTIERS RUE DE DOUVAINE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagements routiers sur la rue de Douvaine (projet 2011-679);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac adoptera le règlement d'emprunt 1275 pour financer les projets de travaux de chaussée et d'aménagements routiers;

CONSIDÉRANT QU'en plus dudit contrat, le directeur des Services techniques devra effectuer certaines dépenses essentielles à la réalisation des travaux en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques, à effectuer les dépenses inhérentes à l'exécution des travaux

d'aménagements routiers sur la rue de Douvaine jusqu'à concurrence d'un montant de 21 500 \$, à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1275, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, imputable au poste budgétaire 22-012-75-711. Monsieur Vigneault doit cependant se conformer à la *Politique d'acquisition de biens et services*, au règlement 1275, au règlement 1128 relatif à l'administration des finances et à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, à la *Politique de gestion contractuelle* ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*.

**11-05-24 APPROBATION DE DÉPENSES – CONSTRUCTION D'UNE SCÈNE AU
PARC DE LA PROMENADE**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la construction d'une scène au parc de la Promenade (projet 2011-669);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé, lors de la séance ordinaire du 18 avril dernier, un contrat à l'entreprise « Groupe Dubé et associées inc. » pour l'exécution des travaux de construction d'une scène au parc de la Promenade, appel d'offres 1104-ST;

CONSIDÉRANT QU'en plus dudit contrat, le directeur des Services techniques devra effectuer certaines dépenses essentielles à la réalisation des travaux en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques, à procéder aux travaux requis pour la construction d'une scène au parc de la Promenade, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 \$. Monsieur Vigneault doit cependant se conformer à la *Politique d'acquisition de biens et services*, au règlement 1128 relatif à l'administration des finances et à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville, à la *Politique de gestion contractuelle* ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre non affecté et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-69-718.

11-05-25 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE ET TRAVAUX CONNEXES AU PARC DE LA PROMENADE – APPEL D’OFFRES 1101-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection de la piste cyclable et des travaux connexes au parc de la Promenade (projet 2011-683);

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d’appel d’offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 5 mai 2011, douze entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l’entreprise « Les pavages M.C.M. inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la piste cyclable et des travaux connexes au parc de la Promenade, pour un montant de 153 947,40 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d’appel d’offres 1101-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre non affecté et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-83-711.

11-05-26 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENTS ROUTIERS RUE DE DOUVAINE – APPEL D’OFFRES 1106-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d’aménagements routiers sur la rue de Douvaine (projet 2011-679);

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d’appel d’offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 5 mai 2011, six entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « P. Baillargeon ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les aménagements routiers sur la rue de Douvaine, pour un montant de 188 737,50 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1106-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1275, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-75-711, chemins, rues, trottoirs.

11-05-27 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURE COMMERCIALE – VOIE FERRÉE CN – « LES JARDINS DU PARC HAENDEL » – APPEL D'OFFRES 1110-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la fourniture et l'installation d'une clôture commerciale longeant la voie ferrée de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), pour la partie située dans le développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel » (projet 2011-681);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation et que trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 13 mai 2011, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Clôtures Daviault », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de clôture commerciale, selon l'option « B » pour un montant de 43 495 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1110-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre accumulé non affecté et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-81-783.

11-05-28 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – APPEL D'OFFRES 1114-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville (projet 2011-686);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 2 mai 2011, huit entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Couvertures Bourassa inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, pour un montant de 125 000 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1114-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt pour un montant maximal de 160 000 \$, au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-86-731.

11-05-29 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS – APPEL D'OFFRES 1115-TP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac procède annuellement à des travaux de réparation de bordures et de trottoirs sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 5 mai 2011, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Entreprises Pearson Pelletier inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation de bordures et de trottoirs, pour un montant de 43 250 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1115-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-542, réparation de bordures et trottoirs.

11-05-30 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – MISE À JOUR DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE SECTEUR DE L'AUTOROUTE 30

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire mettre à jour les données du secteur aux abords de l'autoroute 30, afin de planifier l'ouvrage de régulation en amont du ponceau de ladite autoroute et par la même occasion connaître le volume de rétention nécessaire pour les développements futurs ainsi que déterminer les paramètres de conception de la structure de régulation numéro 1;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « SNC-Lavalin inc. » datée du 24 février 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC-Lavalin inc. » pour effectuer la mise à jour du réseau d'égout pluvial dans le secteur de l'autoroute 30, pour un montant de 21 895 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 24 février 2011;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-419, honoraires d'ingénierie.

**11-05-31 MANDAT À LA VILLE DE MERCIER – APPEL D'OFFRES REGROUPE
– FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM – HIVER 2011-2012**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Sainte-Catherine et Saint-Constant désirent procéder à un appel d'offres regroupé en vue de l'achat de chlorure de sodium pour la prochaine saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mercier a offert aux autres villes de procéder, pour le regroupement, à la réalisation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de participer à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture de chlorure de sodium en vrac pour la saison 2011-2012 pour les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Sainte-Catherine et Saint-Constant;

QUE la Ville de Mercier soit déléguée pour préparer le cahier de charges et autres documents de soumission, pour procéder à un appel d'offres public, recevoir et analyser les soumissions et faire rapport aux villes participantes;

QUE le conseil de la Ville de Candiac se réserve l'adjudication du contrat en ce qui concerne la municipalité. Il est convenu qu'après ouverture des soumissions, chacune des villes devra confirmer ou infirmer sa participation suivant les coûts soumis.

11-05-32 ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a besoin d'une camionnette afin de lui permettre d'accomplir les tâches qui relèvent du service;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection mécanique du printemps dernier, il en est ressorti que la camionnette actuelle a besoin de réparations importantes et qu'il ne serait pas économiquement avantageux de procéder à ces réparations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquemment sur le véhicule avant qu'il soit opérationnel, tels l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Candiac Toyota inc. », le contrat pour l'acquisition d'une camionnette Toyota Tacoma 2010, pour un montant de 20 380 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt d'un montant maximal de 25 000 \$, au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-96-757.

11-05-33 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 19 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 19 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d'urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 19 avril 2011, selon ce qui suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-09	30, rue de Douvaine lot 4 600 786	H05-568	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00080-01
CCU-2011-04-10	47, rue de Douvaine lot 4 625 629	H05-568	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00069-01
CCU-2011-04-11	9, rue de Duclair lot 3 707 103	H05-523	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00095-01
CCU-2011-04-12	10, rue de Séville lot 4 028 556	H06-634	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00100-01
CCU-2011-04-13	32, rue de Syracuse lot 3 890 624	H06-630	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00058-01

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-14	54, rue de Syracuse lot 3 890 657	H06-630	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00098-01
CCU-2011-04-15	1, rue de Toulonne lot 4 681 706	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00052-01
CCU-2011-04-16	11, rue de Toulonne lot 4 681 711	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00084-01
CCU-2011-04-17	78, rue de Toulouse lot 4 600 845	H05-567	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00086-01
CCU-2011-04-18	80, rue de Toulouse lot 4 600 846	H05-567	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00087-01
CCU-2011-04-19	55, rue de Turin lot 4 681 748	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00093-01

PERMIS DE MODIFICATION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-20	34, avenue Hochelaga lot 2 093 743	H03-305	Approuver la demande de permis concernant l'ajout d'une fenêtre au sous-sol en façade pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00082-01

PERMIS D'AGRANDISSEMENT			
No recommandation	Adresses et concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-21	4, rue Duceppe lot 3 111 530	H05-523	Approuver la demande de permis concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable dans l'entre toit ainsi que 2 lucarnes en façade principale) pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00070-01

PERMIS D'AFFICHAGE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-22	400, rue de Strasbourg lot 3 996 144	C06-608	Approuver la demande de permis concernant l'installation de trois nouvelles enseignes murales pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00031-01

DÉROGATION MINEURE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-04-23	18, rue de Monaco lot 2 092 133	H02-224	Approuver la demande de dérogation mineure permettant une marge arrière de 6,40 mètres au lieu de 7,50 mètres, soit un empiètement de 1,10 mètre dans la marge arrière, pour un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00957-01

11-05-34 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 10 MAI 2011

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 10 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d'urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 10 mai 2011, selon ce qui suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-05-01	70, rue de Darvault lot 3 909 273	H05-523	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00144-01
CCU-2011-05-02	102, rue de la Seine lot 3 559 158	H06-626	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00141-01
CCU-2011-05-03	60, rue de Turin lot 4 681 723	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00145-01

PERMIS DE MODIFICATION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-05-04	19, avenue Adams lot 2 094 351	H05-513	Approuver la demande de permis concernant la modification (remplacer le revêtement extérieur au pourtour de l'étage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00127-01
CCU-2011-05-05	103, place de Chambord lot 2 095 888	H06-612	Approuver la demande de permis concernant la modification (remplacer le revêtement extérieur de l'étage de la façade principale avant) d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00128-01
CCU-2011-05-06	9, avenue Jacquard lot 2 092 890	H02-223	Approuver la demande de permis concernant la modification (remplacer le revêtement extérieur sur les quatre façades) d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00124-01

PERMIS DE MODIFICATION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-05-07	8, rue de Madrid lot 2 092 219	H02-216	Approuver la demande de permis concernant la modification (transformation du garage en espace habitable) d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00129-01

PERMIS D'AGRANDISSEMENT			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-05-08	180, avenue Charlemagne lot 3 080 460	H06-609	Approuver la demande de permis concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable au-dessus du garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00150-01
CCU-2011-05-09	70, avenue Georges lot 2 093 265	H04-403	Approuver la demande de permis concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable à l'arrière du bâtiment sur un terrain d'angle) d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00045-01

11-05-35 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE 18, RUE DE MONACO, CANDIAC

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté, demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 18, rue de Monaco;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Claudine Hébert, en date du 4 avril 2011, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 18, rue de Monaco, sur le lot 2 092 133;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2011-04-23 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge arrière de 6,40 mètres au lieu de 7,50 mètres, soit un empiètement 1,10 mètre, pour un bâtiment de type unifamilial isolé situé au 18, rue de Monaco, sur le lot 2 092 133, dans la zone H02-224.

11-05-36 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1269 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 700 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD MONTCALM SUD

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1269 décrétant un emprunt de 2 700 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Montcalm Sud;

De plus, monsieur le conseiller Chatel demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-05-37 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1281 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 350 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE CHERBOURG, PHASE 1

Madame la conseillère Anne Scott donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1281 décrétant un emprunt de 1 350 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc de Cherbourg, phase 1;

De plus, madame la conseillère Scott demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-05-38 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'AJOUTER UN NOUVEAU PARAGRAPHE À L'ARTICLE 6.3.1 RELATIVEMENT À LA NÉCESSITÉ DES ESPACES DE STATIONNEMENT

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1282 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 6.3.1 relativement à la nécessité des espaces de stationnement;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-05-39 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D’AJOUTER UN NOUVEAU PARAGRAPHE À L’ARTICLE 6.3.1 RELATIVEMENT À LA NÉCESSITÉ DES ESPACES DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du règlement 1282 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter un nouveau paragraphe à l’article 6.3.1 relativement à la nécessité des espaces de stationnement;

QUE l’assemblée publique de consultation soit fixée au 6 juin 2011 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

11-05-40 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1283 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 559 SUR LES DÉROGATIONS AFIN D’EN ÉTENDRE L’APPLICATION À UN PLUS GRAND NOMBRE DE DISPOSITION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 555 ET DE LOTISSEMENT 556

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, du projet de règlement 1283 modifiant le règlement 559 sur les dérogations afin d’en étendre l’application à un plus grand nombre de disposition des règlements de zonage 555 et de lotissement 556;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-05-41 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1283 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 559 SUR LES DÉROGATIONS AFIN D'EN ÉTENDRE L'APPLICATION À UN PLUS GRAND NOMBRE DE DISPOSITION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 555 ET DE LOTISSEMENT 556

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du règlement 1283 modifiant le règlement 559 sur les dérogations afin d'en étendre l'application à un plus grand nombre de disposition des règlements de zonage 555 et de lotissement 556;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 6 juin 2011 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

11-05-42 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 557 AFIN D'AJOUTER LES DÉLAIS MAXIMAUX POUR LES RENOUVELLEMENTS DE PERMIS ET DE CERTIFICAT ET D'AJOUTER LES NORMES RELATIVES À L'INSTALLATION D'UNE POMPE D'ASSÈCHEMENT

Madame la conseillère Anne Scott donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1285 modifiant le règlement de construction 557 afin d'ajouter les délais maximaux pour les renouvellements de permis et de certificat et d'ajouter les normes relatives à l'installation d'une pompe d'assèchement;

De plus, madame la conseillère Scott demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-05-43 ADOPTION DU PROJET – RÈGLEMENT 1285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 557 AFIN D'AJOUTER LES DÉLAIS MAXIMAUX POUR LES RENOUVELLEMENTS DE PERMIS ET DE CERTIFICAT ET D'AJOUTER LES NORMES RELATIVES À L'INSTALLATION D'UNE POMPE D'ASSÈCHEMENT

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du règlement 1285 modifiant le règlement de construction 557 afin d'ajouter les délais maximaux pour les renouvellements de permis et de certificat et d'ajouter les normes relatives à l'installation d'une pompe d'assèchement;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 6 juin 2011 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

11-05-44 ADOPTION – RÈGLEMENT 1265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 6.8.2.2.1 B) RELATIVEMENT AU NOMBRE MAXIMAL DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR PERMIS

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1265 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 6.8.2.2.1 b) relativement au nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur permis, a été adopté le 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1265 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 6.8.2.2.1 b) relativement au nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur permis;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-05-45 ADOPTION – RÈGLEMENT 1267 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 18 avril 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1267 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-05-46 ADOPTION – RÈGLEMENT 1271 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I04-411 ET I04-414, MODIFIER LE GROUPE D'USAGE DE LA ZONE I04-414 POUR C04-414 ET ABROGER TOUTES LES CLASSES D'USAGES INDUSTRIELS, AJOUTER LA CLASSE D'USAGE COMMERCE DE SERVICE À USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS POUR LA ZONE C04-414, MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE I04-412 AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-419 ET DE LUI ATTRIBUER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1271 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-411 et I04-414, modifier le groupe d'usage de la zone I04-414 pour C04-414 et abroger toutes les classes d'usages industriels, ajouter la classe d'usage commerce de service à usage spécifiquement permis pour la zone C04-414, modifier les limites de la zone I04-412 afin de créer la zone C04-419 et de lui attribuer une grille des usages et normes, a été adopté le 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1271 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-411 et I04-414, modifier le groupe d'usage de la zone I04-414 pour C04-414 et abroger toutes les classes d'usages industriels, ajouter la classe d'usage commerce de service à usage spécifiquement permis pour la zone C04-414, modifier les limites de la zone I04-412 afin de créer la zone C04-419 et de lui attribuer une grille des usages et normes;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**11-05-47 ADOPTION – RÈGLEMENT 1272 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 976
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D’AJOUTER UNE
NOUVELLE CLASSE D’USAGE, DE LUI ATTRIBUER DES NORMES
ET D’AJOUTER DES CRITÈRES D’ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT QU’un second projet de règlement 1272 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d’ajouter une nouvelle classe d’usage, de lui attribuer des normes et d’ajouter des critères d’évaluation, a été adopté le 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU’aucune demande n’a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l’avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1272 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d’ajouter une nouvelle classe d’usage, de lui attribuer des normes et d’ajouter des critères d’évaluation;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**11-05-48 ADOPTION – RÈGLEMENT 1273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H03-322,
CONS03-326 ET H03-334 ET AFIN DE DÉFINIR DES CONDITIONS
PARTICULIÈRES POUR UN PROJET INTÉGRÉ DANS LA ZONE
H03-322**

CONSIDÉRANT QU’un second projet de règlement 1273 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H03-322, CONS03-326 et H03-334 et afin de définir des conditions particulières pour un projet intégré dans la zone H03-322, a été adopté le 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU’aucune demande n’a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l’avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1273 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H03-322, CONS03-326 et H03-334 et afin de définir des conditions particulières pour un projet intégré dans la zone H03-322;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-05-49 ADOPTION – RÈGLEMENT 1275 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 040 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ROUTIER DE LA RUE DE DOUVAINE AINSI QUE LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DU RANG SAINT-ANDRÉ

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1275 décrétant un emprunt de 1 040 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement routier de la rue de Douvaine ainsi que la reconstruction de la chaussée du rang Saint-André, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 6 juin 2011;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-05-50 ADOPTION – RÈGLEMENT 1276 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 490 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX REQUIS POUR LA MODIFICATION DES POSTES DE POMPAGE DE L'« ÎLE BOISÉE »

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1276 décrétant un emprunt de 490 000 \$ pour l'exécution des travaux requis pour la modification des postes de pompage de l'« Île boisée », soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 6 juin 2011;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-05-51 RÈGLEMENT 1279 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917 RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR TOUTES LES ZONES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONNELLES ET DE LEUR ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, André J. Côté, explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1279;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

➤ Aucune intervention.

b) Adoption du règlement :

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement 1279 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir toutes les zones commerciales, industrielles, communautaires et institutionnelles et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation, a été adopté le 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1279 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir toutes les zones commerciales, industrielles, communautaires et institutionnelles et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-05-52 RÈGLEMENT 1280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 7.1.2.1.4 A) I) RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, André J. Côté, explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1280;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

➤ Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 7.1.2.1.4 a) i) relativement à l'implantation des piscines résidentielles, a été adopté à la séance du 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 16 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1280 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 7.1.2.1.4 a) i) relativement à l'implantation des piscines résidentielles;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**11-05-53 EMBAUCHE EMPLOYÉ CONTRACTUEL – GÉRANT DE PLATEAUX
SPORTIFS, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances au Service des loisirs nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) personnes ont été rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche monsieur André Dussault pour effectuer les tâches de *gérant de plateaux sportifs* pour le Service des loisirs, pour la période du 17 mai au 1^{er} octobre 2011, au taux de 20 \$ l'heure, selon un horaire de 39 heures/semaine déterminé en fonction des besoins du service;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de cet employé soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-53-449.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Deux (2) personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

11-05-54 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 55.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

JOHANNE CORBEIL
Assistante greffière